



Syntec Calcul du salaire de référence pour prime départ à la retraite

Par **Floriane61**, le **17/02/2024** à **19:19**

Bonjour

Pour la convention syntec, suite à l'avenant de mars 2022 concernant sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite pouvez me confirmer que le 13ème mois doit bien être pris en compte dans le calcul du salaire de référence s'il est bien noté dans le contrat de travail
Merci de votre retour car mon employeur ne l'a pas comptabilisé dans le calcul lors de mon solde de tout compte et je souhaiterais votre avis avant de contester

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **17/02/2024** à **19:32**

Bonjour, bienvenue

L'AVENANT N°1 DU 31/03/2022 précise que le mois de rémunération s'entend du 12ème du total des rémunérations brutes perçues au cours des 12 derniers mois incluant les primes prévues par le contrat de travail, mais hors heures supplémentaires et salaires ou indemnités liés à un détachement.